

HABILITATION ELECTRIQUE

BS/BP/BE MANOEUVRE

PERSONNEL NON ELECTRICIEN

Contexte :

- Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.
- L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

Objectifs :

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement simples, des manœuvres dans le respect des textes et de la norme NF C 18-510
- Assurer en sécurité la pose, la manutention et la connexion de modules photovoltaïques.

Personnes concernées :

- Personnel non-électricien chargé d'assurer des travaux élémentaires ou des dépannages simples

Prérequis :

- Compétences élémentaires en électricité nécessaires
- Maîtrise de la langue française

Accessibilité :

- La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap. Nous consulter au préalable.

Dispensateur de formation :

- Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

Durée du stage :

- Formation initiale : 2 jours
- Formation recyclage : 1,5 jours

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposés interactifs pour la théorie, étude de cas
- Mise en situation pratique et jeux de rôle
- Manipulations de dispositifs de sécurité, d'EPI et de composants électriques basiques

Mode de validation :

- Certificat de stage
- Évaluation à la fin de la formation
- Délivrance d'un avis après formation et d'un titre d'habilitation pré-renseigné

Dispositif de suivi :

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur

Responsable pédagogique / Référent handicap :

- Stéphane SANGORRIN

CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE THEORIQUE

- Notions élémentaires d'électricité
- Les dangers de l'électricité
- Le courant électrique et le corps humain : Matériel de protection individuel et collectif
- Les zones à risque électrique
- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
- Analyse générale des nouvelles règles de sécurité décrites dans la publication NF C18-510
- Les niveaux d'habilitation
- Consignes et procédures d'intervention BS et documents
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité.
- Consignes d'intervention BE manœuvre
- Conduites à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Les matériels électriques BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque^[SEP]
- Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification)^[SEP]
- Les limites de l'habilitation BP^[SEP]

Pour le recyclage : Partage d'expérience du stagiaire en ouverture

MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Evaluation des risques électriques
- Mettre en place les protections nécessaires
- Travailler ou circuler dans une zone protégée
- Travailler en sécurité selon matériel et situations
- Remonter les difficultés rencontrées
- Intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- Evaluation des acquis par un test

